

Consolider le PAF sans démanteler M6 : l'impossible équation de Nicolas de Tavernost

RTL Group via sa maison-mère Bertelsmann, a fait savoir qu'il envisageait de vendre le groupe M6. Nicolas de Tavernost, le président du directoire de M6, affirme qu'il comprend la décision de son actionnaire, et qu'il partage son analyse selon laquelle il faut être « fort soit au niveau mondial, soit au niveau local ». Tandis que RTL Group est appelé à se recentrer sur son jardin allemand, le patron du groupe M6 se positionnait mercredi dans *Le Figaro* (17 février 2021) comme le « pivot de la consolidation du PAF ». Mais les conditions qu'il y met rendent l'équation quasi-insoluble.

Pour Nicolas de Tavernost, la valeur de M6 tient aux synergies qui ont été développées entre ses activités TV, digitales, cinéma, radio. RTL Group qui lui a cédé le pôle radio RTL en France, en « est pleinement conscient », assure-t-il. Il n'est donc pas question de vendre M6 par appartement.

Or, en l'état des règles anti-concentration françaises, aucun des acteurs de l'audiovisuel avec lesquels M6 pourrait former un « champion national », ne peut racheter l'ensemble du groupe M6, sans rendre des fréquences hertziennes ou céder des radios (lire notre article Pour Nicolas de Tavernost : « M6 sera le pivot de la consolidation » du PAF)

Avant même de pouvoir prendre son envol, le nouveau « champion » devrait probablement être amputé à la naissance pour respecter la loi et passer sous les fourches caudines des autorités de la concurrence. S'agissant par exemple de la télévision, et dans l'hypothèse souvent évoquée d'un rapprochement avec Vivendi, les sept fréquences TNT aujourd'hui détenues par Canal+ représentent déjà le maximum légal (M6 en possède cinq). La constitution d'un grand pôle de TV en clair qui serait l'objectif du projet, imposerait au nouvel ensemble de renoncer à toutes ses autorisations de diffusion en payant (Canal+, Canal+ Cinéma, Canal+ Sport, Planète et Paris Première) pour pouvoir conserver l'intégralité des chaînes gratuites des deux groupes (M6, W9, 6ter, Gulli, C8, CStar, CNews).

Quant au scénario de reprise du groupe M6, dans son ensemble, par un producteur (Mediawan par exemple), ou par un acteur extérieur au secteur (CMI...), les synergies seraient limitées, dans le premier cas (compte tenu notamment des règles en vigueur en matière de contribution à la production indépendante), et inexistantes dans le second. On voit mal comment l'objectif de gagner en compétitivité face aux géants américains de la SVoD pourrait alors être atteint.

A lire le courrier que Nicolas de Tavernost avait adressé aux salariés de M6 au lendemain de la révélation des intentions de Bertelsmann, ce dernier entend manifestement être à la manœuvre pour piloter un éventuel rapprochement : « *l'autonomie de gestion dont bénéficie le groupe depuis 34 ans de la part de ses actionnaires, et notamment de son*

actionnaire de contrôle, est le gage de sa réussite et de son développement. J'y suis particulièrement attentif et ne peux que me féliciter que d'avoir été régulièrement soutenu dans les choix stratégiques et opérationnels qui se sont présentés ».

L'hypothèse d'un passage en force dans lequel l'actionnaire Bertelsmann se séparerait de celui qui incarne M6 depuis sa naissance, ou presque, est certes envisageable ; la crise qu'il ne manquerait pas de provoquer ne serait pas la meilleure manière d'aller vers ce regroupement des forces... ni de soigner la valeur de cession du groupe.

Il faudra décidément beaucoup d'imagination aux banquiers d'affaires, et de ténacité aux juristes, pour prendre en compte l'ensemble de ces variables et résoudre l'équation.